

POURQUOI LE CANADA INSISTE SUR L'IMPORTANCE
DE LA VÉRIFICATION

Le Canada estime que la vérification est l'élément capital des négociations internationales sur le contrôle des armements et le désarmement.

D'où vient cette conviction? Que fait le Canada pour faire progresser les techniques de vérification? Comment les Nations Unies peuvent-elles renforcer un système de vérification? Voilà les questions que j'aimerais aborder dans cette deuxième allocution en Union soviétique, consacrée au rôle joué par le Canada dans le cadre de l'Année internationale de la paix.

On doit d'abord admettre qu'il est malheureusement impossible de négocier un accord de limitation des armements qui soit fondé sur la seule confiance. Étant donné le caractère extrêmement sophistiqué des armements modernes, tout accord de limitation des armements et de désarmement doit, pour être valable et durable, comporter des dispositions propres à en assurer le respect et à créer un climat de confiance. Comme ces accords touchent directement la sécurité des pays signataires, des mesures de vérification efficaces sont essentielles.

Tout accord visant le contrôle des armements ou l'accroissement de la confiance, comme celui qui a été négocié récemment à la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, est essentiellement un compromis en vertu duquel chaque partie fait reposer, au moins partiellement, sa sécurité nationale sur les engagements des autres parties contractantes, plutôt que sur la puissance de ses arsenaux. Un accord n'ayant de valeur pour les signataires que s'il est respecté, il est naturel que chacun veuille avoir l'assurance que toutes les parties honoreront effectivement leurs engagements.

En termes simples, la vérification est le moyen de parvenir à cette assurance. C'est pourquoi la fiabilité et l'adéquation des mesures envisagées pour la vérification d'un accord de contrôle des armements sont généralement d'une importance capitale pour assurer aussi bien le succès des négociations que l'application effective de l'accord, une fois celui-ci entré en vigueur. Simultanément, comme la vérification permet d'établir si les accords sont respectés et si les parties s'acquittent de leurs obligations, elle peut contribuer à créer, sur le plan international, le climat de confiance indispensable à la réalisation de progrès en matière de contrôle des armements.